



## Signature et déclaration du représentant financier

Je, \_\_\_\_\_ ,  
Prénom Nom

représentant financier de \_\_\_\_\_ ,  
Nom du candidat

dans le cadre de la campagne à la direction du parti \_\_\_\_\_ ,  
Nom du parti

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section II du chapitre III de la Loi.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du candidat sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le candidat ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice de celui-ci et sont conformes à la Loi.
5. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
6. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées sont inscrites au rapport des revenus et dépenses de campagne et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60<sup>e</sup> jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à l'annexe 3 du présent rapport.
7. J'ai nommé les adjoints en vertu de 127.16, et toutes les dépenses autorisées par ceux-ci sont présentées dans le rapport, le cas échéant.
8. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport des revenus et dépenses de campagne.
9. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds de campagne du candidat, sous la responsabilité du représentant financier.
10. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, une fiche de contribution a été remise pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole, et une facture en attestant la valeur est jointe au rapport.
11. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88(1) au cours de la campagne l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail ou la fourniture d'un véhicule personnel a été fait sans compensation ni contrepartie.
12. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature du représentant financier Date

